

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 31 (1960)
Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mesure modeste, du relèvement des tarifs intervenu le 1^{er} octobre 1959 pour les voyageurs, bagages et colis express.

Dans le service des voyageurs, le nombre des personnes transportées s'est accru, par rapport à 1958, de 1,6 million atteignant un nouveau record de 223,2 millions, ce qui représente une augmentation de voyageurs près de 100 % par rapport à 1938. Les recettes provenant du transport des voyageurs ont augmenté de 11,4 millions de francs par rapport à 1958. Les recettes trafic des marchandises, de 518,8 millions dépassent de 36,9 millions celles de 1958.

Une revision des tarifs de marchandises deviendra inévitable pour obtenir, dans ce trafic aussi, une adaptation complète des prix de transports aux dépenses sans cesse croissantes de personnel et de choses et pour tenir mieux compte de la concurrence des transports routiers.

Recettes de l'administration des douanes. — Les recettes douanières ont atteint en avril 105 millions de francs. Dans ce montant figurent 14,3 millions provenant de l'imposition fiscale sur le tabac, dont les recettes sont destinées à couvrir la participation de la Confédération à l'AVS et 24 millions provenant des droits sur les carburants, dont depuis octobre 1958 le 60 % est réparti entre les cantons. Il reste à la disposition de la Confédération 76,2 millions, soit 9,6 millions de plus que pour le mois correspondant de l'année dernière.

Pour les quatre premiers mois de l'année, les montants restant à la disposition de la Confédération s'élèvent à 273,3 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 49,4 millions sur la période correspondante de l'an dernier.

Une fabrique d'horlogerie française installe une filiale en Suisse. — La Revue mensuelle N° 4 de la Chambre de commerce française pour la Suisse, publie l'entrefilet suivant : Une fabrique d'horlogerie française a obtenu des autorités suisses l'autorisation d'installer sur ce marché des ateliers et bureaux groupant une trentaine d'ouvriers. Cette filiale helvétique s'occupera de la fabrication de pièces de haute qualité, montées probablement à Genève ou dans la vallée de Joux, et emboîtées à Genève.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : F. Reusser, Moutier — Secrétaire : R. Steiner, Delémont
Caissier : H. Farron, Delémont

Rédaction du bulletin : Responsables MM. F. Reusser et R. Steiner
Administration du bulletin et publicité : R. Steiner, Delémont

Comptes de chèques postaux : caisse générale Delémont, IVa 2086 ; pour abonnements : R. Steiner, Delémont, IVa 3250. - Tél. : président : 032/6 40 07 ; secrétariat : 066/2 25 81 ou 2 15 83 ; caissier : 066/2 14 37. Abonnement annuel : 8 fr. Le numéro : 1 fr.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source